

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire

24 septembre 2024, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bastien, Josée
Beaulieu, Marie-Claude
Bernier, Carmen
Bhiry, Najat
Boudreault, Nathalie
Brin, Colette
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
D'Amours, Sophie
Dionne-Berlinguette, Louis Paul
Douville, Frédéric
Doyon, Maurice
Emond, Céline
Euvrard, Elsa
Faucher, Alain
Faucher, Arianne
Fleury, Pascale
Fortier, Paul
Fougères, André

Gagnon, Michel
Gélinas, Nancy
Gomez-Perez, Muriel
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Méthot, Julie
Méthot, Pierre-Olivier
Morin, Jean-François
Noah Bissemi, Nicolas
Papagerakis, Petros
Pastinelli, Madeleine
Philippe, Éric
Pilote, Annie
Plaisance, Andrée
Poirier, Patricia
Poitras, Julien
Pons, Frank
Poulin, Diane
Rainville, Simon

Richard, Darren Edward
Richer, Monique
Roche, Stéphane
Roberge, Jacynthe
Rodrigue, Marie-Josée
Roy, Denis
Saucier, Linda
Sauvageau, Daphnée
Schneider, Cyril
Senécal, Caroline
Tapp, Diane
Tchotourian, Ivan
Tiomo, Ingrid-Avila
Tremblay, Yves
Viau, Alain A
Viau-Guay, Anabelle

Personnes absentes :

Bergeron, Cathia
Bonneau, Guy
Charette, Louise
Darveau, André
Gélineau, François

Lépinay, Frédéric
Martin, Hélène
Morin, Charles M.
Morin, Jean-Frédéric
Naimi, Kevin

Paquin, Jonathan
Raymond, André
Sirois, Pauline
Stylios, Alexandre
Zaccarin, André

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 24 septembre 2024 ouverte à 8 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

À la demande de Madeleine Pastinelli, le point concernant le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est retiré de l'ordre du jour de consentement. Ce point devient le point 6 de l'ordre du jour courant.

À la demande de membres, le point concernant le Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2024 est également retiré de l'ordre du jour de consentement. Ce point devient le point 9 de l'ordre du jour courant.

Par ailleurs, un membre propose l'ajout d'un point à la fin de l'ordre du jour pour répondre aux questions des membres. Il suggère que ce point soit récurrent à chacune des séances.

La présidente propose de soumettre cette demande de point statutaire au Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU). Le Comité pourrait revenir avec une proposition au Conseil universitaire (CU).

Ainsi, un amendement à l'ordre du jour est proposé et formulé pour l'ajout du point à la présente séance.

Yves Tremblay propose, Madeleine Pastinelli appuie,

CU-2024-103

Que soit ajouté à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 septembre 2024 un point supplémentaire « Questions des membres ».

La proposition CU-2024-103 **est adoptée** à la majorité des deux tiers des voix (32 pour, 11 contre, 1 abstention).

Linda Saucier propose, Nancy Gélinas appuie,

CU-2024-104

D'adopter l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 24 septembre 2024.

La proposition CU-2024-104 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 3 abstentions).

3. Communications de la présidente (DA-2024-349)

La présidente annonce que l'assemblée générale des membres de l'Université Laval se tiendra en formule comodale, le 26 novembre prochain de 13 h 30 à 15 h 30, à l'amphithéâtre Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins. C'est lors de cette assemblée que le Rapport à la communauté 2023-2024 sera présenté.

La présidente du Conseil souligne la première séance de :

- Pascale Fleury, doyenne de la Faculté des lettres et des sciences humaines;
- Pierre-Olivier Méthot, doyen de la Faculté de philosophie;
- Najat Bhiry, présidente de la Commission des affaires étudiantes; et
- Stéphane Roche, directeur de l'Institut en environnement, développement et société (Institut EDS).

Le renouvellement de mandat de :

- Nicolas Noah Bissemi, étudiant de 2^e cycle.

Elle mentionne la fin du premier mandat renouvelable de :

- Éric Philippe, professeur à la Faculté de médecine; et
- Marie-Claude Beaulieu, professeure à la Faculté des sciences de l'administration.

3.1 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2024-350)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024

Anne-Marie Laflamme propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2024-105

D'adopter le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024.

La proposition CU-2024-105 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 3 abstentions).

5. Calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2027

- **Adoption** (DA-2024-351)

Anne-Marie Laflamme propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2024-106

D'adopter le calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2027, tel qu'il figure au document DA-2024-351.

La proposition CU-2024-106 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 3 abstentions).

ORDRE DU JOUR COURANT

6. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 est déposé à titre informatif, car le libellé du point 2 et celui des deux derniers paragraphes du point 10.2 ont été reformulés.

Madeleine Pastinelli souligne le dépôt tardif du document aux membres. Elle se questionne sur le cheminement de la modification de ce document.

Le procès-verbal a été adopté avec demande de rectification à la séance du 7 mai et est déposé à titre informatif à la présente séance.

7. Présentation de la nouvelle vidéo de l'UL : Un impact collectif

La présidente démarre le visionnement de la nouvelle vidéo institutionnelle de l'Université Laval : Un impact collectif.

8. Discours de la rentrée

La présidente prononce le discours de la rentrée, dont le texte intégral est disponible sur le site Web de l'Université Laval.

9. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2024 (DA-2024-352)

À la suite d'une question d'un membre, le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation vulgarise le fonctionnement des réserves pour la partie immobilière.

En résumé, selon la superficie reconnue pour fins de financement par le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Université reçoit des subventions annuelles pour la rénovation ou le réaménagement de ses bâtiments. Ces subventions, composées à 90 % pour la rénovation et à 10 % pour le réaménagement, sont appelées enveloppes normalisées et peuvent être utilisées uniquement pour les espaces reconnus.

Les enveloppes sont déposées dans la réserve pour la réalisation progressive de projets. Pour chaque projet, un montant est prélevé de la réserve et alloué au projet spécifique. Si un solde subsiste à la fin d'un projet, il est réintégré dans la réserve pour pouvoir être réutilisé ultérieurement.

La réserve s'est constituée principalement entre 2020 et 2023, période durant laquelle le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le Conseil du trésor ont investi de manière significative.

Par ailleurs, le MES a annoncé au cours de l'été la réduction considérable de la capacité à dépenser dans cette réserve. Autrement dit, la capacité de rénover et d'entretenir de l'Université sera fortement limitée pour les prochaines années.

Le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation décrit la réserve du Comité exécutif pour les infrastructures. Il s'agit d'une petite réserve utilisée pour les interventions dans les espaces non reconnus.

Il mentionne également la probabilité de travailler simultanément dans un espace reconnu et un espace non reconnu. Dans ce cas, le financement des travaux est mixte et provient à la fois d'enveloppes normalisées et de la réserve du Comité exécutif.

La présidente du Conseil clarifie le fonctionnement général de la gestion des marges de crédit à l'Université.

Le vice-recteur spécifie les projets futurs principalement liés à l'infrastructure du système informatique de l'Université.

La présidente propose que le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances présente un compte rendu des résultats de fin d'année et des transferts exécutés à la prochaine séance du CU.

Elle met en évidence la complexité pour l'établissement de définir les priorités dans la planification budgétaire, en tenant compte des contraintes, tout en satisfaisant les besoins de la communauté, en maintenant les actifs et en minimisant les augmentations de coûts potentielles.

La présidente souligne la pertinence pour les membres du CU de suivre la formation avec l'équipe du Service des finances. L'équipe du Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation pourrait envisager d'ajouter une section complémentaire.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les points « Service des immeubles et Service des résidences – Projet de mise à niveau des espaces du Service de sécurité et de prévention au pavillon Ernest-Lemieux: demande de financement supplémentaire » et « Plan directeur des infrastructures immobilières de la Forêt Montmorency – Financement institutionnel de travaux urgents associés à la sécurité des personnes et des installations et à la réalisation d'études et analyses complémentaire » du procès-verbal du Comité exécutif du 14 mai 2024 en lien avec les réserves;
- Le point « Entente de partenariat entre BleuFeu et l'Université Laval : autorisation de signature et financement du Festival Fono 2024 » du procès-verbal du Comité exécutif du 27 mai 2024 en lien avec le constat des retombées financières;
- Les points « Ouverture d'une marge de crédit pour l'Académie de la transformation numérique (ATN) : autorisation » et « Service des immeubles – Budget d'investissement, réaménagement et rénovation : fermeture de projets et transfert de soldes à la réserve du Comité exécutif » du procès-verbal du Comité exécutif du 10 juin 2024 en lien avec la gestion et les transferts de fonds;

- Le point « Résultats financiers 2023-2024 – Contribution de l'Université Laval au financement de dépenses d'investissement : approbation » du procès-verbal du Comité exécutif du 28 juin 2024;
- Le point « Fonds d'investissement étudiant de la Faculté des sciences et de génie (0053) : approbation et autorisation de signature de la convention et modification des modalités de gestion » du procès-verbal du Comité exécutif du 20 août 2024 pour l'obtention de précisions à cet effet;
- Les mécanismes de la gestion financière de l'Université Laval (provenance et gestion des réserves, marges de crédit et remboursement, règles de transferts de fonds);
- La possibilité pour les membres du CU de suivre une formation plus approfondie sur les mécanismes de la gestion financière de l'Université Laval avec des exemples concrets des résolutions des procès-verbaux du Comité exécutif pour bien comprendre le Budget;
- La décision du gouvernement en lien avec la réduction du budget pour maintenir le parc immobilier de l'Université;
- La nature des projets d'investissement futurs;
- La gestion des transferts du Fonds de fonctionnement et du Fonds des immobilisations;
- Les paramètres du mécanisme de reconnaissance des superficies par le gouvernement;
- La reconnaissance ministérielle des parcs immobiliers et le budget de fonctionnement en recherche pour les personnes enseignantes et étudiantes.

Yves Tremblay propose, Michel Gagnon appuie,

CU-2024-107

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2024 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2024-352.

La proposition CU-2024-107 **est adoptée** à la majorité des voix (48 pour, 1 abstention).

10. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

La présidente du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) indique que le Comité s'est réuni le 13 septembre dernier et s'est penché principalement sur :

- la poursuite de ses travaux concernant la composition du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA); et
- les résultats de l'évaluation du CU.

Faute de temps, certains points de l'ordre du jour ont été reportés à la prochaine rencontre, notamment la révision annuelle du mandat du CGCU et la révision de la Procédure de désignation des membres du CPPLA pour préciser certains aspects et faciliter son application.

La prochaine rencontre régulière du comité de gouvernance aura lieu le 22 novembre.

10.1 Composition du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique

- **Recommandations au Comité exécutif** (DA-2024-353)

La présidente du CGCU souligne que des actions ont été entreprises durant l'été pour permettre de recevoir des candidatures pour combler tous les sièges du CPPLA et de qualifier ses membres comme réguliers ou substitués.

Il est à préciser que la désignation des membres a été facilitée par la validation auprès des personnes candidates de leur préférence. Dans le cas où toutes les personnes d'une catégorie ont exprimé leur intérêt uniquement que pour devenir membres réguliers, la sélection a été effectuée en fonction des critères de parité hommes-femmes, de représentation des minorités visibles et du plus grand nombre de facultés représentées, afin de respecter les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion de l'Université.

Dans un premier temps, le comité soumet au CU sa proposition de composition en respect des conditions prescrites par la Politique, et ce, afin que celui-ci le recommande au Comité exécutif (CE).

Dans un second temps, le CGCU poursuivra ses travaux pour une recommandation concernant la présidence du CPPLA. À ce jour, cinq personnes candidates ont manifesté leur intérêt à agir à ce titre.

Le comité de gouvernance tiendra une séance extraordinaire à cet effet et reviendra avec la suite de ce dossier à la séance du CU du 5 novembre.

Advenant qu'une plainte soit déposée avant la nomination de la présidence du comité, celui-ci pourra désigner un président ou une présidente de séance pour ce cas en particulier.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La possibilité que les membres du CU puissent également analyser les CV des personnes candidates non retenues par le CGCU;
- La lacune de la procédure en regard du partage des informations contenues dans les CV des personnes candidates;
- La possibilité d'un nouvel outil facile d'utilisation pour le partage à l'avance des documents de candidature en vue de nominations par le CU.

Annie Pilote propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2024-108

De recommander au Comité exécutif la formation du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique selon la composition suivante, et ce, pour un mandat de deux (2) ans :

- Charles Tremblay-Potvin, professeur à la Faculté de droit, comme membre régulier;
 - Louis-Philippe Lampron, professeur à la Faculté de droit, comme membre régulier;
 - Georges Lévesque, professeur à la Faculté de médecine, comme membre substitut;
 - Yanina Klimenko, chargée de cours à la Faculté des sciences sociales, comme membre régulier;
 - François Grenon, chargé de cours à la Faculté des lettres et des sciences humaines, comme membre régulier;
 - Gabriel Laverdière, chargé de cours à la Faculté des lettres et des sciences humaines, à titre de membre substitut;
 - Diane Tapp, directrice de l'Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin-Université Laval, comme membre régulier;
 - Catherine Mercier, directrice du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIIS), comme membre substitut;
 - Charles Couillard, directeur de département de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, comme membre régulier;
 - Jacques Renaud, directeur de département de la Faculté des sciences de l'administration, comme membre substitut;
 - Anabelle Viau-Guay, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre régulier;
 - Pierre-Olivier Méthot, doyen de la Faculté de philosophie, comme membre substitut;
 - Lauren Banham, étudiante de 1^{er} cycle, comme membre régulier;
 - Charles St-Pierre, étudiant de 1^{er} cycle, comme membre substitut;
 - Laurence Vaillancourt, étudiante de 2^e cycle, comme membre régulier;
- et

- Simeon Roland Ekodo Mveng, étudiant de 3^e cycle, à titre de membre substitut.

La proposition CU-2024-108 **est adoptée** à l'unanimité.

10.2 Résultats du questionnaire d'évaluation du Conseil universitaire et de la présidence (DA-2024-354)

À titre de rappel, les questionnaires d'évaluation du CU et de la présidence ont été acheminés aux membres du CU le 29 avril dernier. Afin d'atteindre une participation optimale, une prolongation du délai pour les remplir a été accordée. Le taux de participation a finalement atteint 50 %, soit sensiblement le même que l'an dernier. Le CGCU se questionne désormais sur des moyens envisagés pour sensibiliser davantage les membres du CU à cet exercice.

À la lumière des résultats de cette évaluation, les actions qui seront priorisées pour la prochaine année porteront notamment sur l'instauration, par la présidence du CU, de procédures d'assemblée plus strictes (Code Morin) et du développement d'une formation ciblée sur le rôle propre du membre du CU. Une formation élaborée en collaboration avec le Collège des administrateurs sera analysée.

Nomination

11. Comité des doctorats d'honneur : membre (EQ-2024-355)

La rectrice fait part de sa proposition de nomination au Comité des doctorats d'honneur.

Elle prend note de la recommandation d'une membre d'ajouter les sciences sociales aux grandes sphères d'activité de l'Université décrites dans le document afférent au présent point.

La secrétaire générale décrit brièvement la composition du comité.

La présidente du Conseil signale l'existence du Cahier des nominations sur le site web de l'Université. On y retrouve la composition des membres de tous les comités institutionnels.

Une question d'une membre porte sur la composition du Comité des doctorats d'honneur, la durée de mandat de ses membres et la pertinence de personnes retraitées au sein de ce comité.

Anabelle Viau-Guay propose, Éric Philippe appuie,

CU-2024-109

De nommer de nouveau Jean-Marie De Koninck, professeur associé de la Faculté des sciences et de génie, comme membre du Comité des doctorats d'honneur, pour la période rétroactive du 7 juin 2024 au 6 juin 2028 inclusivement.

La proposition CU-2024-109 **est adoptée** à la majorité des voix (47 pour, 2 contre).

12. Mandat des Commissions pour 2024-2025

12.1 Mandat de la Commission des études pour 2024-2025 (DA-2024-356)

La présidente de la Commission des études attire l'attention sur les deux éléments principaux du mandat de la Commission des études :

- 1) L'analyse des projets de programmes qui se décline en plusieurs étapes. Les programmes qui franchiront l'étape du rapport de conformité apparaissent au document afférent au présent point;
- 2) Le mandat particulier lancé en 2023-2024, portant sur les défis de l'innovation en matière d'enseignement à tous les cycles d'études. Ces défis englobent divers thèmes liés aux pratiques. La Commission a rencontré des professeures et professeurs récipiendaires de prix en enseignement pour connaître les éléments favorables et défavorables de leurs parcours innovants.

Outre, le dépôt du rapport annuel de la Commission, le dépôt de l'avis du mandat particulier sera fait au printemps 2025.

Par ailleurs, la Commission sera amenée à participer à la révision de la politique institutionnelle de reconnaissance des instituts de l'Université Laval.

Frank Pons propose, Nancy Gélinas appuie,

CU-2024-110

De recevoir le mandat de la Commission des études au Conseil universitaire pour l'année 2024-2025, tel qu'il figure au document DA-2024-356.

La proposition CU-2024-110 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 1 contre).

12.2 Mandat de la Commission de la recherche pour 2024-2025 (DA-2024-357)

En l'absence du président de la Commission de la recherche, Marise Ouellet, secrétaire permanente des commissions, présente le mandat. Elle est accompagnée de Mahite Breton, agente de recherche et de planification aux commissions permanentes.

La secrétaire permanente rappelle le mandat général de la Commission et de sa fonction liée à l'examen de toute question qui se rapporte au développement et à la coordination de la recherche.

À l'automne 2024, la Commission complètera la révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval. Elle vise son dépôt pour adoption au CU du 3 décembre 2024.

De plus, la Commission reprendra l'évaluation des centres de recherche en janvier 2025, après avoir mis à jour ses outils d'évaluation et interrompu ses activités pendant un certain temps.

La Commission poursuivra son accompagnement aux rapports d'étape des centres de recherche.

Elle participera également par l'entremise de son président et de sa secrétaire permanente au comité de coordination de reconnaissance des instituts qui travaille actuellement à la révision de sa politique institutionnelle de reconnaissance.

Compte tenu de la charge de travail liée à la révision de la politique de reconnaissance des centres de recherche et de création ainsi qu'en prévision de l'utilisation des outils développés par le biais de la rétroaction des centres en évaluation, la Commission ne recevra pas de mandat particulier additionnel pour 2024 et 2025.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La préoccupation de la durée des études et des efforts demandés au doctorat;
- La visibilité des centres de recherche.

Anabelle Viau-Guay propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2024-111

De recevoir le mandat de la Commission de la recherche au Conseil universitaire pour l'année 2024-2025, tel qu'il figure au document DA-2024-357.

La proposition CU-2024-111 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 contre).

12.3 Mandat de la Commission des affaires étudiantes pour 2024-2025 (DA-2024-358)

La présidente de la Commission des affaires étudiantes se présente en tant que nouvelle membre au CU.

Elle est accompagnée de Mahite Breton, secrétaire permanente de la Commission.

La Commission est à finaliser son mandat particulier débuté en 2020 sur la condition des étudiants et étudiantes allophones aux cycles supérieurs. Les travaux ont été effectués sous la responsabilité de Victor

Thibaudeau, ancien président de la Commission, et celle de la présidente de la Commission des études qui a assuré l'intérim de la présidence pendant plusieurs mois. Outre une vaste recherche documentaire sur le sujet, diverses rencontres avec des personnes expertes ont permis la rédaction d'un avis qui sera soumis en novembre 2024.

Le mandat particulier 2024-2025 portera quant à lui sur la perspective étudiante sur l'intelligence artificielle (IA). Étant donné que l'IA générative fait désormais partie de l'environnement étudiant, la Commission souhaite promouvoir un usage responsable. Elle émettra des recommandations à toutes les parties prenantes pour s'assurer que les étudiantes et étudiants soient bien outillés pour utiliser l'IA de manière responsable, avec un esprit critique et éthique. La Commission espère finaliser ce mandat au printemps 2025.

La présidente du Conseil rappelle les discussions tenues lors du dépôt des principes directeurs concernant l'IA dans l'enseignement et l'apprentissage. Actuellement, plusieurs comités sur le campus travaillent sur diverses facettes pour compléter le portrait de l'IA à l'Université. La perspective étudiante viendra enrichir cette analyse.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La pertinence de collaboration entre les trois commissions dans l'exécution du mandat sur la perspective étudiante sur l'intelligence artificielle;
- Les personnes rencontrées, notamment les directions de centre de recherche et les représentants de nombreuses facultés pour aider à broser un portrait de la situation à l'Université concernant la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs;
- La signification de l'expression « mitiger les inégalités numériques » et la pertinence du terme « agentivité » dans le mandat de la Commission;
- La valeur de l'intelligence artificielle générative.

Paul Fortier propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

CU-2024-112

De recevoir le mandat de la Commission des affaires étudiantes au Conseil universitaire pour l'année 2024-2025, tel qu'il figure au document DA-2024-358.

La proposition CU-2024-112 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 contre).

13. Programme de formation dentaire complémentaire en chirurgie buccale et maxillo-faciale - Création

13.1 Présentation du doyen de la Faculté de médecine dentaire

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire précise que les études en chirurgie dentaire se divisent en deux cycles : 1) préclinique : les premières années se concentrent sur les sciences fondamentales et les bases théoriques et 2) clinique : les dernières années concernent les études cliniques et se structurent autour de deux branches principales : les sciences restauratives et les sciences chirurgicales.

Certains étudiants et étudiantes demandent une formation complémentaire pour se spécialiser dans l'une ou l'autre des deux branches. La proposition concerne la création d'une formation complémentaire en sciences chirurgicales; une en sciences restauratives existe déjà.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La possibilité éventuelle d'augmenter le nombre de places dans ce programme à plus d'une par année;
- Le positionnement de cette spécialité dentaire par rapport à la spécialité médicale en chirurgie maxillo-faciale;
- Les besoins sociaux et la limite entre les deux offres de services;
- L'accord entre le Collège des médecins et l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Québec.

13.2 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-359)

En l'absence de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, la vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires étudiantes résume le programme de formation ici présenté.

Il s'agit d'un programme de deuxième cycle d'une durée d'un an à temps complet et comportant 50 crédits qui sera rattaché à la Faculté de médecine dentaire (FMD). Cette formation est destinée aux personnes détenant un diplôme de doctorat en médecine dentaire et qui sont membres de l'Ordre des dentistes du Québec. Une seule place est disponible chaque année pour cette formation. La plupart des activités de formation se dérouleront à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus (CHU de Québec – Université Laval) et en partie à la FMD. Il est envisagé de débiter le programme dès l'été 2025.

Frédéric Douville propose, Julien Poitras appuie,

CU-2024-113

D'approuver la création du programme de formation dentaire complémentaire en chirurgie buccale et maxillo-faciale;

De fixer à la session d'été 2025 la date d'implantation du programme;

De délivrer, sous réserve d'une recommandation favorable des autorités compétentes, conformément à l'article 223 des Statuts, le diplôme de formation complémentaire en chirurgie buccale et maxillo-faciale à toute personne qui aura satisfait aux exigences de ce programme; et

De rattacher ce programme à la Faculté de médecine dentaire.

La proposition CU-2024-113 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 contre, 2 abstentions).

14. Programme de baccalauréat en intervention sportive - Évaluation périodique

14.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-360)

La vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires étudiantes précise qu'il s'agit de la deuxième évaluation périodique du programme depuis sa création en 2002. Celui-ci est rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation et est sous la responsabilité du Département d'éducation physique.

La fonction spécialisée du baccalauréat dans le domaine du sport le rend unique au Canada. Ce programme vise non seulement le développement de compétences pour intervenir auprès d'athlètes de tous les niveaux, mais également l'apprentissage de la gestion des organisations et des événements sportifs.

La vice-rectrice adjointe soulève les principales forces du programme, notamment en regard des membres du corps professoral et du personnel enseignant, mais spécifiquement les approches pédagogiques utilisées qui mettent l'accent sur la dimension pratique et l'approche par problème.

Elle détaille ensuite le programme selon le nombre de crédits et le nombre de personnes inscrites.

La vice-rectrice adjointe invite la doyenne de la faculté concernée à dévoiler son plan d'action qui aborde les neuf (9) recommandations et quatre (4) suggestions émises dans le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Petros Papagerakis propose, Darren Edward Richard appuie,

CU-2024-114

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en intervention sportive, tel qu'il figure au document DA-2024-360; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ce programme a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2024-114 **est adoptée** à l'unanimité.

14.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation (DA-2024-361)

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation est accompagnée de Luc Nadeau, directeur du programme évalué.

Elle salue la mission du programme axée sur le développement des athlètes, ce qui motive l'équipe professorale.

La doyenne énumère la variété des fonctions exercées des entraîneuses et entraîneurs sportifs ainsi que les profils de sortie de ce programme. Ce dernier mène à l'accréditation du programme national de certification des entraîneurs (PNCE) de l'Association canadienne des entraîneurs.

Le programme propose deux types de profils : entrepreneurial et international. Parmi ses forces, la doyenne souligne les infrastructures sportives de haut niveau du PEPS et le climat d'étude exceptionnel.

Elle met en avant les opportunités de développement liées à la cohérence entre le programme, ses objectifs et les profils de sortie, ainsi que le développement de liens plus étroits avec les milieux professionnels et scolaires et les autres programmes.

Enfin, elle mentionne le positionnement stratégique du programme, notamment en ce qui concerne le développement et la sécurité des athlètes.

Les trois défis les plus importants du programme sont :

1. la connaissance du programme;
2. l'adéquation entre les objectifs du programme et le contenu des cours pour le volet administration du sport;
3. l'enjeu de persévérance et de diplomation des étudiantes et étudiants.

Pour y remédier, trois actions sont proposées :

1. Promouvoir le programme;
2. Réviser les objectifs du programme;
3. Soutenir les étudiantes et étudiants à risque.

Le directeur du programme explique la composition du Comité de programme.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le taux d'attrition au baccalauréat;
- La possibilité de collaborations interfacultaires pour le développement de la recherche;
- La signification de la maintenance d'une saine adéquation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant;
- La représentation étudiante dans la composition du Comité de programme;
- La raison de la session non couverte dans l'échéancier.

Carmen Bernier propose, Cyril Schneider appuie,

CU-2024-115

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, à la suite de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en intervention sportive, tel qu'il figure au document DA-2024-361.

La proposition CU-2024-115 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 1 contre, 1 abstention).

15. Programme de baccalauréat en psychologie - Modification des exigences d'admission

15.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-362)

La vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires étudiantes précise que la proposition de modification des exigences d'admission au programme de baccalauréat en psychologie consiste à ne plus exiger le cours « Introduction à la psychologie ».

Il existe déjà d'autres critères d'admission au programme, tels qu'un cours de biologie et un cours de mathématiques. De plus, l'Université Laval est la seule à imposer cette exigence d'admission. Elle se trouve désavantagée, car plusieurs étudiantes et étudiants ne remplissent pas cette condition et ne peuvent pas s'inscrire au programme.

La modification des exigences d'admission entrerait en vigueur à partir de la session d'automne 2025.

La doyenne de la Faculté des sciences sociales précise qu'il s'agit du début du processus de restructuration dans lequel s'est engagée l'École de psychologie à la Faculté des sciences sociales. Il est envisagé d'augmenter le nombre de cours pratiques au sein de ce baccalauréat et éventuellement bénéficier de passerelles élaborées avec d'autres programmes de maîtrise sur le campus.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le risque de compromettre la qualité du programme;
- L'exigence de réduire la liste des cours offerts de façon à se rapprocher des nombres minimaux de crédits par domaines exigés par l'Ordre des psychologues du Québec;
- La capacité maximale de personnes admises au doctorat en psychologie (D. Psy.) et doctorat en psychologie – recherche et intervention orientation clinique) (Ph. D.).

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2024-116

D'autoriser le retrait du préalable collégial de psychologie dans les exigences d'admission du baccalauréat en psychologie, à partir de la session d'automne 2025.

La proposition CU-2024-116 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 abstention).

16. Département de génie mécanique de la Faculté des sciences et de génie - Changement de dénomination

16.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-363)

La vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires étudiantes précise que le changement de dénomination du Département de génie mécanique de la Faculté des sciences et de génie pour celui de Département de génie mécanique et de génie industriel vise essentiellement à mieux refléter la nature des activités d'enseignement et de recherche de l'ensemble du corps professoral du département. Il va favoriser le recrutement de personnes étudiantes en génie industriel. Le changement de dénomination entrerait en vigueur dès maintenant.

Une question d'une membre porte sur les faibles considérations financières et essentiellement salariales.

Frank Pons propose, Diane Poulin appuie,

CU-2024-117

D'approuver le changement de dénomination du Département de génie mécanique pour celui de Département de génie mécanique et de génie industriel; et

De fixer au 24 septembre 2024 la mise en œuvre de cette décision.

La proposition CU-2024-117 **est adoptée** à l'unanimité.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Nomination

17. Professeur émérite (DA-2024-364)

Paul Fortier propose, Yves Tremblay appuie,

CU-2024-118

De nommer André Fortin de la Faculté des sciences et de génie, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2024-364).

La proposition CU-2024-118 **est adoptée**.

ORDRE DU JOUR COURANT

18. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

- Les intentions et le « plan de match » de la direction dans le dossier de révision des Statuts de l'Université Laval;
- La gestion financière des fonds de fonctionnement et des immobilisations;
- La haute pertinence de l'aménagement du point « Questions des membres » à l'ordre du jour;
- La possibilité de débiter les séances du CU à 9 h au lieu de 8 h 30 pour améliorer la conciliation travail-famille.

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose,

CU-2024-119

De lever la séance.

La proposition CU-2024-119 **est adoptée**.

La séance est levée à 11 h 36.

La présidente,
Sophie D'Amours

La secrétaire,
Monique Richer